

Commission des relations de travail dans la fonction publique a reçu le rapport, c'est-à-dire le 16 juin. Si oui, nous dira-t-il le pourquoi de ce long retard et si nous devons considérer la chose comme normale, pour employer son adjectif?

L'hon. James Richardson (ministre des Approvisionnements et des Services): Monsieur l'Orateur, la chose s'explique du fait que le mandat de M. Martin comme arbitre en chef prenait fin le 30 avril 1969. Il a fallu retoucher le rapport après cette date, mais on a jugé préférable qu'il signe le rapport le 30 avril pour correspondre avec l'expiration de son mandat.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, j'ai l'impression que le ministre ne saisit pas à quelle période je songe. J'aimerais savoir ce qui est arrivé entre le 30 avril et le 16 juin.

L'hon. M. Richardson: Je ne puis répondre qu'au nom de la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Comme je l'ai dit à la Chambre récemment, la Commission a reçu le rapport de l'arbitre en chef le 16 juin et il l'a distribué le 4 juillet. J'ai déjà expliqué que ce délai est normal. Je ne puis aller au-delà de mon propre mandat et expliquer ce qu'a fait la Commission.

M. Macquarrie: Monsieur l'Orateur, j'aurais une autre question supplémentaire à poser. Le ministre pourrait-il s'arranger pour que le rapport soit déposé de sorte que les députés qui n'ont pas eu la chance de le discuter aient du moins le privilège de le lire?

L'hon. M. Richardson: Monsieur l'Orateur, je pense que le président du Conseil privé étudie la question qui a été posée récemment.

M. Fairweather: Nous ne le verrons jamais, alors.

L'hon. M. Richardson: Si le rapport doit être déposé, on l'annoncera en temps utile.

M. David Lewis (York-Sud): Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement pour signaler au ministre, avec votre autorisation, que ce document est un document public. Le député de Hillsborough a demandé au ministre d'avoir l'obligeance d'en déposer une copie pour que tout le monde puisse le voir. Le gouvernement ne peut refuser; il s'agit d'un document public que n'importe qui peut obtenir en s'adressant à la Commission des relations de travail dans la fonction publique. Nous demandons au ministre de nous donner l'occasion de le lire.

L'hon. Donald S. Macdonald (président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, je pensais [M. Macquarrie.]

que le député voulait parler de la présentation d'une motion visant à déférer la question au comité. Je m'occuperai d'obtenir des copies et de les déposer.

LES RESSOURCES HYDRAULIQUES

LA DÉRIVATION DES EAUX DES BAIES D'HUDSON ET JAMES

M. B. Keith Penner (Thunder Bay): Monsieur l'Orateur, ma question s'adresse au premier ministre. Le gouvernement a-t-il pour politique de donner suite à certains projets et propositions destinés à exporter en grande quantité de l'eau douce aux États-Unis, en particulier dans le bassin des Grands lacs au moyen d'un projet de dérivation des eaux dans le Nord de l'Ontario?

M. l'Orateur: A l'ordre. La question que pose le député a une telle ampleur qu'elle exigerait une réponse sous forme d'une déclaration à l'appel des motions. Si, selon le député, la question devrait être discutée plus tôt, je veillerai volontiers à ce qu'elle soit examinée en priorité au moment de l'ajournement.

LES FINANCES

LE RESSERREMENT MONÉTAIRE SANS ÉGARD AUX CONDITIONS ÉCONOMIQUES—LE CRÉDIT DANS LES RÉGIONS D'EXPANSION LENTE

M. Lloyd R. Crouse (South Shore): Monsieur l'Orateur, vu la déclaration de la Banque du Canada selon laquelle les banques à charte réduisent rapidement leurs prêts—ils ont fléchi de 20 millions de dollars en une seule semaine—le gouvernement songe-t-il à imposer cette situation d'argent serré également à toutes les régions du pays, indépendamment de leur condition économique?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je crois avoir répondu à cette question hier. Le gouverneur de la Banque du Canada et moi-même...

M. Crouse: Vous n'étiez pas à la Chambre hier.

L'hon. M. Benson: Excusez-moi, avant-hier le gouverneur de la Banque du Canada et moi-même avons prié instamment les banques, qui doivent rationner le crédit, de s'en abstenir dans les régions à chômage élevé ou dans les régions en expansion au Canada, et en outre, lorsque c'est possible, en ce qui concerne les petites entreprises qui dépendent presque entièrement des emprunts bancaires pour leur capital.

L'hon. Robert L. Stanfield (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser au